

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le Vendredi 03 Juillet 2020 à 20 heures 30**

L'an deux mil vingt, le trois juillet, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du vingt six juin, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. OUIN Christian, M. RENEUX William, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme GAUDRY Patricia, Mme OMER Laure, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

Absent excusé : M. RIDEL Hugues

Secrétaire de séance : M. MONTIGNY Frédéric

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par Madame la Trésorière des finances publiques retraçant les opérations comptables de l'année 2019.

Celui-ci est en parfaite concordance avec le relevé des dépenses et recettes de la comptabilité communale de l'année 2019.

Le compte de gestion pour l'année 2019 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par Monsieur Jean-Claude DUBOC fait apparaître en synthèse les éléments chiffrés suivants :

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Excédent de fonctionnement 2019</b>	<b>66 233.19 €</b>
----------------------------------------	--------------------

**EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Déficit d'investissement 2019</b>	<b>-118 731.08 €</b>
--------------------------------------	----------------------

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle de réunion, le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité par l'ensemble des Conseillers municipaux présents.

**AFFECTATION DE RESULTAT 2019**

Compte tenu **des Restes à Réaliser** en Dépenses d'Investissement et de **l'Excédent d'Investissement** reporté, il est nécessaire de couvrir le besoin de financement pour un montant de **94 662.77 €**.

Après cette affectation de Résultat, les excédents seront reportés au Budget Primitif 2020. Les Conseillers acceptent à l'unanimité cette affectation des Résultats 2019.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Monsieur Le Maire précise que les taux d'imposition appliqués pour la préparation du budget 2020 sont identiques à ceux votés pour l'année 2019.

Le Conseil accepte cette proposition et vote à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2020.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur DUBOC présente le Budget Primitif 2020 en détaillant chaque chapitre pour les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement qui, en synthèse, s'équilibrent ainsi :

***EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 644 695.19 €***

***EN SECTION D'INVESTISSEMENT : 201 340.38 €***

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est nécessaire pour assurer l'autofinancement des investissements prévus en 2020.

Les membres du Conseil présents approuvent à l'unanimité le budget primitif 2020.

## **DELEGATIONS AU MAIRE**

Monsieur le maire expose que l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer certaines de ces attributions au maire. Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à vous prononcer sur ces propositions d'attributions de délégation :

- Les conseillers acceptent, à l'unanimité, l'attribution au maire des délégations proposées.

## **CONTRAT DESTRUCTION NIDS D'INSECTES 2020**

Pour procéder à la destruction des nids de guêpes, frelons européens, frelons asiatiques, bourdons etc..., la société « Destruct'guêpes » située à DOUDEVILLE ayant proposé ses services et ses tarifs d'intervention, a été retenue par les Conseillers présents.

La prise en charge par la commune de cette prestation nécessite que toute demande d'intervention soit effectuée auprès de la Mairie qui sollicitera le prestataire retenu.

Le Conseil accepte à l'unanimité les conditions de ce contrat pour l'année 2020 et autorise Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **PARTICIPATION FINANCIERE à la DEFENSE INCENDIE (DECI)**

Dans le cadre du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le SDIS, La Défense Incendie pour la protection des personnes et des habitations est une compétence communale sous la responsabilité du maire. Par contre, la protection contre l'incendie des bâtiments professionnels (agricoles et autres établissements) doit être assurée par l'exploitant lui-même.

Le 12 décembre 2019, sur place, au 2 route de Paluel, en présence de Messieurs HALEUMIEUX et RAYMOND, exploitants, Monsieur DUBOC, Maire et du Lieutenant REVELLE du Service Territorial Est du SDIS, il a été défini, et validé par un compte-rendu, un emplacement pour la pose d'un PEI « mixte » professionnel et communal.

La pose de ce PEI a été complètement réalisée et prise en charge financièrement par l'exploitant d'un équipement professionnel, sur sa propriété, en bordure de la route de Paluel.

Monsieur le maire présente au conseil municipal, réuni ce jour, le PEI installé selon les prescriptions du SDIS, son prix et l'attestation de conformité délivrée par le SDIS le 12 juin 2020.

A partir de ces informations et du projet de convention à mettre en place entre la commune et l'exploitant pour préciser les modalités de contrôles, de maintenance et d'entretien, Monsieur le maire propose le montant de la participation financière de la commune pour ce PEI.

Après divers échanges et précisions, le conseil municipal accepte le montant proposé pour la participation communale et donne pouvoir au maire pour signer tous documents s'y rapportant.

### **CESSION IMMOBILIERE :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2019, un accord de principe a été donné par le Conseil Municipal pour la vente, pour partie, d'une parcelle cadastrée A N° 595 et 606, propriété de la commune, à Monsieur et Madame Philippe DUPIN domiciliés au 8 rue des Fleurs à Ingouville. La surface, objet de cette vente, est de 178 m<sup>2</sup>. Le prix de vente proposé, fait référence au prix du m<sup>2</sup> pour l'agrandissement d'un terrain avec une habitation existante et le prix au m<sup>2</sup> d'un herbage enclavé entouré d'habitations.

Les frais, charges et droits sont à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes liées à cette transaction immobilière

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **EQUIPEMENT ELECTRIQUE SALLE POLYVALENTE**

Lors du dernier contrôle sur les installations électriques de la salle polyvalente par l'entreprise DEKRA, le rapport a fait diverses observations et préconise quelques travaux à effectuer :

- sur du matériel électrique dans la cuisine et sur le remplacement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité.
- sur la sirène intérieure servant d'alarme incendie
- sur la mise en place d'un bloc ambiance dans le local technique.

Monsieur le maire donne lecture du devis demandé auprès de l'entreprise « Electricité du Littoral ».

Un deuxième devis est présenté pour le remplacement des éclairages encastrés de la salle principale par des pavés « led » 36 w.

Ces deux devis sont acceptés à l'unanimité.

### **CONCOURS JARDINS FLEURIS 2020**

Passage du jury : **Samedi 11 juillet 2020 matin**

Les membres du jury seront : Mme Marie-Thérèse BLONDEL, M. William RENEUX, M. Jean-Claude CARPENTIER, M. Thierry VINCENT, M. CARPENTIER.  
M. Philippe DUPIN assurera la prise de photos.

L'enveloppe des prix sera répartie entre les participants en bons d'achat de fleurs et plantes avec un trophée pour le gagnant de ce concours.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **SUBVENTION SOLLICITEE**

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'association G.E.S.T. et D.I.M. de CANY-BARVILLE. Cette association accompagne des enfants, des adolescents et des adultes porteurs de handicap. Elle œuvre pour l'intégration et l'insertion et l'autonomie de ces personnes. Le GEST et DIM est également porteur de projets éducatifs et sportifs.

Monsieur DUBOC précise également que cette association a besoin d'être soutenue pour faire face aux difficultés rencontrées lors de la crise sanitaire.

La subvention proposée est acceptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Livret historique :**

Une cérémonie de présentation de cet ouvrage est prévue le samedi 10 octobre 2020 après-midi à la salle polyvalente, si les conditions sanitaires le permettent.

### **- C.C.A.S. d'Ingouville :**

Le repas des aînés prévu le dimanche 27 septembre 2020 est maintenu. Une décision définitive sera prise début septembre en fonction des conditions sanitaires du moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et cinquante minutes.